

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION SUR UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

4560-4574, rue Saint-Denis

Avis est par la présente donné, par le soussigné, que conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) un certificat de conformité a été délivré le 21 avril 2016 par le Greffier de la Ville de Montréal, à l'égard de la résolution suivante :

Résolution afin de transformer le bâtiment situé aux 4560 à 4574, rue Saint-Denis à des fins commerciales.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que cette résolution est entrée en vigueur le 21 avril et qu'elle est disponible pour consultation au bureau du soussigné situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 6 mai 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx